

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

La Société Tunisienne de Verreries (SOTUVER) publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2023 accompagnés des rapports des commissaires aux comptes : M. Fehmi LAOURINE (AMC Ernst & Young) et M. Mohamed TRIKI (Infirfirst AUDITORS).

Bilan
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Solde au	
		31/12/2023	31/12/2022
Actifs			
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 691 513	1 628 117
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(1 561 439)	(1 476 843)
Immobilisations incorporelles nettes	(B.1)	130 075	151 274
Immobilisations corporelles		176 464 211	163 204 234
- Amortissements et provisions des immobilisations corporelles		(102 123 054)	(93 475 715)
Immobilisations corporelles nettes	(B.1)	74 341 157	69 728 519
Immobilisations financières		28 124 785	11 862 433
- Provisions sur immobilisations financières		(264 553)	(264 553)
Immobilisations financières nettes	(B.2)	27 860 232	11 597 880
Total des actifs immobilisés		102 331 464	81 477 673
Autres actifs non courants	(B.3)	62 624	62 624
Total des actifs non courants		102 394 088	81 540 297
Actifs courants			
Stocks		54 203 823	41 221 536
- Provisions pour dépréciation des stocks		(4 555 352)	(3 831 790)
Stocks nets	(B.4)	49 648 471	37 389 747
Clients et comptes rattachés		35 144 864	30 278 962
- Provisions pour dépréciation des comptes clients		(8 068 933)	(5 648 436)
Clients et comptes rattachés nets	(B.5)	27 075 931	24 630 525
Autres actifs courants		29 473 612	22 171 126
- Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(1 740 042)	(1 035 387)
Autres actifs courants nets	(B.6)	27 733 570	21 135 739
Placements et autres actifs financiers		68 550 000	61 650 000
- Provision pour dépréciation des placements et autres actifs financiers		(750 000)	-
Placements et autres actifs financiers nets	(B.7)	67 800 000	61 650 000
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.8)	2 172 383	11 607 870
Total des actifs courants		174 430 355	156 413 881
Total des actifs		276 824 443	237 954 178

Bilan
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Solde au	
		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital social		39 254 475	39 254 475
Réserves		12 525 172	11 865 464
Réserves spéciales réinvestissements		3 752 300	3 752 300
Subventions d'investissement		346 406	412 407
Résultats reportés		34 544 685	22 535 208
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		90 423 038	77 819 854
Résultat de l'exercice		38 191 627	30 881 821
Total des capitaux propres	(B.9)	128 614 666	108 701 675
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	(B.10)	43 985 928	44 261 314
Provisions pour risques et charges	(B.11)	2 772 892	2 341 522
Total des passifs non courants		46 758 820	46 602 836
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.12)	26 230 804	23 548 907
Autres passifs courants	(B.13)	19 839 068	17 080 003
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B.14)	55 381 085	42 020 757
Total des passifs courants		101 450 957	82 649 667
Total des passifs		148 209 777	129 252 503
Total des capitaux propres et des passifs		276 824 443	237 954 178

Etat de résultat
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation			
Revenus	(R.1)	165 986 659	156 198 849
Autres produits d'exploitation	(R.2)	4 480 373	4 176 098
Total des produits d'exploitation		170 467 032	160 374 947
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et des encours		4 297 152	(9 128 895)
Achats d'approvisionnements consommés	(R.3)	(86 243 719)	(73 846 180)
Charges de personnel	(R.4)	(14 786 196)	(15 349 601)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(R.5)	(13 482 436)	(10 880 614)
Autres charges d'exploitation	(R.6)	(15 337 596)	(12 246 915)
Total des charges d'exploitation		(125 552 794)	(121 452 205)
Résultat d'exploitation		44 914 238	38 922 742
Charges financières nettes	(R.7)	(10 157 563)	(6 690 159)
Produits de placements	(R.8)	6 139 679	2 289 398
Autres gains ordinaires	(R.9)	3 394 784	151 258
Autres pertes ordinaires	(R.10)	(538 160)	(60 014)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		43 752 978	34 613 226
Impôt sur les bénéfices	(R.11)	(5 561 351)	(3 731 405)
Résultat des activités ordinaires après impôt		38 191 627	30 881 821
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		38 191 627	30 881 821
Effet des modifications comptables (nets d'impôt)		-	-
Résultat de l'exercice après modification comptable		38 191 627	30 881 821

**Etat de flux de trésorerie
(Exprimé en Dinars)**

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		38 191 627	30 881 821
Ajustements pour			
Amortissements et provisions	(F.1)	13 482 436	10 880 614
Résorptions des subventions d'investissement		(66 002)	(191 896)
Variation des :			
Stocks	(F.2)	(12 982 287)	3 887 695
Créances clients	(F.2)	(4 865 902)	(11 443 387)
Autres actifs	(F.2)	(7 302 486)	(3 023 630)
Fournisseurs et autres dettes	(F.3)	5 720 547	12 350 455
Autres ajustements :			
Plus ou moins-values de cession		-	(151 258)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		32 177 933	43 190 414
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décassements affectés aux acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles	(F.4)	(13 323 374)	(13 220 799)
Décassements affectés aux acquisitions des immobilisations financières		(16 262 352)	(498 476)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(29 585 726)	(13 719 275)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Encaissements sur fonds social		55 793	3 923
Encaissements provenant des emprunts		2 800 000	10 000 000
Remboursements d'emprunts		(3 738 926)	(7 594 604)
Distribution de dividendes		(18 268 429)	(13 286 130)
Encaissements crédit de financement		142 015 272	97 975 000
Remboursements de crédit de financement		(132 475 000)	(90 200 000)
Intérêts courus		(36 118)	222 122
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(9 647 407)	(2 879 688)
Variation de la trésorerie		(7 055 200)	26 591 451
Trésorerie au début de l'exercice		71 701 435	45 109 984
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(F.5)	64 646 235	71 701 435

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société

La société « SOTUVER S.A » est une société anonyme, ayant un capital de 39 254 475 DT. La « SOTUVER S.A » est une filiale de la société CFI.

La société « SOTUVER S.A » a pour objet social la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.

II. Faits saillants de l'exercice

L'exercice 2023 est marqué par les faits suivants :

- L'acquisition d'un nombre de 2 599 000 actions au capital de la société « SGI » respectivement 1 600 000 actions auprès de « ATTIJARI SICAR » et 999 000 actions auprès de « Lloyd Tunisien » ;
- Le hausse des revenus de 6% (165 986 659 DT en 2023 contre 156 198 849 DT en 2022) ;
- La souscription d'un nouvel emprunt auprès de la « Banque de Tunisie » pour un montant de 2 800 000 DT remboursable dans un délai de 7 ans au taux TMM+1,65%.

III. Référentiel comptable

III.1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2023 sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 Décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Pour l'établissement de ses états financiers, la société respecte les hypothèses sous-jacentes et les principes et méthodes comptables de base préconisés par le Système Comptable Tunisien, à savoir :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète
- La convention de prudence
- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

- **Unité monétaire**

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au 31 Décembre, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

La politique actuelle de couverture contre les risques de change consiste à équilibrer dans la limite du possible les opérations d'achat et de vente réalisées dans la même devise, pour ce faire la société gère des comptes bancaires en devise étrangères ; il s'agit principalement des comptes en Euro.

Les gains et pertes de change sont prise en compte à la date de clôture sur la base des taux de change à ladite date.

- **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par la société « SOTUVER S.A » sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations de la société sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants :

Nature	Taux annuels
Constructions	De 2% à 5 %
Matériel Industriel	De 10% à 12,5%
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Matériels informatiques	15%
Matériel de sécurité	10%
Logiciels et Licences	33%

Par ailleurs, les contrats de location-financement sont comptabilisés parmi les immobilisations de la société pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminées, chacune au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation à utiliser pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les coûts directs initiaux encourus par la société sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

La méthode d'amortissement des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède la société et la dotation aux amortissements est calculée sur la base des dispositions de la NCT 5 relative Immobilisations corporelles et de la NCT 6 Immobilisations incorporelles.

- **Immobilisations financières**

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à SOTUVER).

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation et les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

La SOTUVER opte pour le classement de ses placements conformément à la norme comptable où un placement à court terme est un placement que la SOTUVER n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

- **Les comptes clients créditeurs et fournisseurs débiteurs**

Les comptes clients créditeurs sont présentés parmi les autres passifs courants et pour les comptes fournisseurs débiteurs, ils sont présentés parmi les autres actifs courants.

- **Charges reportées**

Les charges reportées enregistrent les frais de pré-exploitation du nouvel investissement ainsi que les frais engagés au titre de l'intervention des consultants afin d'améliorer la performance de la société.

Ces charges sont amorties sur une période de trois ans à partir de la date de leur capitalisation.

- **Subvention d'investissement**

Les subventions d'investissement ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- a. l'entreprise pourra se conformer aux conditions attachées aux subventions ;
- b. les subventions seront perçues par l'entreprise.

Les subventions d'investissement relatives à des biens amortissables sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement.

- **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont comptabilisés lors du transfert par « SOTUVER S.A » à l'acheteur, des principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsqu'elle ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

- **Stocks**

Les produits finis de la « SOTUVER S.A » sont évalués à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture. Une provision pour dépréciation est constatée sur les articles à rotation lente ou obsolètes.

Le stock des palettes a été comptabilisé sur la base des quantités théoriques arrêtés en date de 31 Décembre 2023.

IV. Notes explicatives

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

VI.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 Décembre 2023 se présente comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2022	Acquisitions	Transfert	Valeur brute au 31/12/2023	Amort. Cumulés au 31/12/2022	Dotations aux amort.	Dotations aux provisions	Amortissements et provisions cumulés au 31/12/2023	VCN au 31/12/2022	VCN au 31/12/2023
Investissements, Recherches et développements	701	-	-	701	(701)	-	-	(701)	-	-
Licences	212 854	36 597	-	249 451	(207 408)	(23 631)	-	(231 039)	5 446	18 412
Logiciels	1 400 433	26 800	-	1 427 233	(1 268 734)	(60 965)	-	(1 329 699)	131 699	97 534
Brevets	8 357	-	-	8 357	-	-	-	-	8 357	8 357
Immobilisations incorporelles en cours	5 772	-	-	5 772	-	-	-	-	5 772	5 772
Total immobilisations incorporelles	1 628 117	63 397	-	1 691 513	(1 476 843)	(84 596)	-	(1 561 439)	151 274	130 075
Terrains	955 308	-	-	955 308	-	-	-	-	955 308	955 308
Constructions	23 775 709	800 708	1 842 897	26 419 314	(11 508 015)	(776 748)	-	(12 284 763)	12 267 694	14 134 551
Equipements de bureau	609 827	53 075	-	662 902	(483 622)	(30 559)	-	(514 181)	126 206	148 721
Installations techniques	3 718 270	255 488	-	3 973 758	(2 882 403)	(143 846)	-	(3 026 249)	835 867	947 509
Matériel de sécurité	759 084	(131 488)	-	627 596	(255 599)	(53 184)	-	(308 783)	503 485	318 813
Matériel de transport	2 190 468	380 990	-	2 571 458	(1 692 863)	(486 553)	-	(2 179 416)	497 606	392 042
Matériel Industriel	112 472 644	6 867 323	-	119 339 967	(74 723 421)	(6 345 549)	-	(81 068 970)	37 749 223	38 270 997
Matériel Informatique	1 638 349	753 178	-	2 391 527	(1 155 258)	(216 167)	-	(1 371 425)	483 091	1 020 102
Outillage Industriel	1 597 189	302 189	-	1 899 378	(774 535)	(132 444)	-	(906 979)	822 654	992 399
Immobilisations corporelles en cours	15 487 384	3 978 514	(1 842 897)	17 623 000	-	-	(462 290)	(462 290)	15 487 384	17 160 711
Total immobilisations corporelles	163 204 234	13 259 977	-	176 464 211	(93 475 715)	(8 185 049)	(462 290)	(102 123 054)	69 728 519	74 341 157
Total	164 832 351	13 323 374	-	178 155 725	(94 952 558)	(8 269 645)	(462 290)	(103 684 493)	69 879 793	74 471 232

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 27 860 232 DT contre 11 597 880 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	Valeur brute au 31/12/2023	Provision	Valeur nette au 31/12/2023	Valeur nette au 31/12/2022
Titres de participations	24 739 592	(264 553)	24 475 039	8 695 439
Cautionnements	2 234 790	-	2 234 790	1 823 474
Emprunt Obligataire	500 000	-	500 000	500 000
Dépôt Lloyd	650 403	-	650 403	578 967
Total	28 124 785	(264 553)	27 860 232	11 597 880

(*) Les titres de participation nets s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 24 475 039 DT se détaillant comme suit :

Participation	Valeur brute au 31/12/2023	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/2023	Valeurs nettes au 31/12/2022
SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI)	23 388 900	-	23 388 900	7 609 300
SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT)	1 000 000	-	1 000 000	923 842
MARINA JERBA	190 730	(104 592)	86 139	120 282
VETRO MEDITERRANEO	120 000	(120 000)	-	42 015
ADRIAVETRO	27 462	(27 462)	-	-
NSD	12 500	(12 500)	-	-
Total	24 739 592	(264 553)	24 475 039	8 695 439

B.3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 62 624 DT contre le même solde au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Charges reportées	62 624	62 624	-
Total	62 624	62 624	-

Ce montant englobe les coûts d'études engagés par la société pour la réalisation du projet photovoltaïque non encore achevé à la clôture d'exercice 2023.

B.4. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 49 648 471 DT contre 37 389 747 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit

Désignations	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Produits finis	16 124 808	11 827 655	4 297 152
Moules	18 577 652	14 639 107	3 938 545
Matières consommables	13 263 834	8 278 698	4 985 136
Matières premières	4 077 124	2 132 511	1 944 613
Emballages	1 145 905	1 585 072	(439 167)
Palettes	1 014 501	2 758 494	(1 743 993)
Stocks brut	54 203 823	41 221 536	12 982 287
Provisions pour dépréciation des stocks	(4 555 352)	(3 831 790)	(723 563)
Stocks net	49 648 471	37 389 747	12 258 724

B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 27 075 931 DT contre 24 630 525 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Clients d'exploitation	29 171 031	22 624 352	6 546 678
Clients douteux et impayés	5 206 897	5 627 746	(420 849)
Valeurs à l'encaissement	406 283	1 295 940	(889 657)
Clients effets à recevoir	360 653	730 923	(370 270)
Clients et comptes rattachés bruts	35 144 864	30 278 962	4 865 902
Provisions pour dépréciation des créances	(8 068 933)	(5 648 436)	(2 420 497)
Clients et comptes rattachés nets	27 075 931	24 630 525	2 445 405

B.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 27 733 570 DT contre 21 135 739 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Etat et collectivités publiques	14 110 256	5 275 553	8 834 703
Comptes de régularisation actifs	8 358 355	3 766 566	4 591 789
Fournisseurs débiteurs	3 849 504	5 107 005	(1 257 500)
Personnel et comptes rattachés	1 663 522	1 687 578	(24 056)
Débiteurs divers	1 450 242	6 292 690	(4 842 449)
État, FOPROLOS, TFP	41 734	41 734	-
Total brut	29 473 612	22 171 126	7 302 486
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(1 740 042)	(1 035 387)	(704 655)
Autres actifs courants nets	27 733 570	21 135 739	6 597 831

B.7. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers nets s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 67 800 000 DT contre 61 650 000 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Billets de Trésorerie ATB	32 000 000	30 500 000	1 500 000
Billets de Trésorerie AMEN BANK	11 550 000	13 150 000	(1 600 000)
Billets de Trésorerie BIAT	14 500 000	10 000 000	4 500 000
Billets de Trésorerie ATTIJARI	10 500 000	8 000 000	2 500 000
Total brut	68 550 000	61 650 000	6 900 000
Provisions pour dépréciation des placements (*)	(750 000)	-	(750 000)
Autres actifs courants nets	67 800 000	61 650 000	6 150 000

(*) Provision sur les billets de trésorerie « FOUNA »

B.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 2 172 383 DT contre 11 607 870 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Banques	2 166 239	11 604 876	(9 438 637)
Caisse	6 144	2 994	3 150
Total	2 172 383	11 607 870	(9 435 487)

B.9. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société totalisent au 31 Décembre 2023 une valeur de 128 614 666 DT. Le tableau de variation des capitaux propres entre le 31 Décembre 2022 et le 31 Décembre 2023 se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fond social	Résultats reportés	Réserves spéciales d'investissement	Subventions d'investissement	Autres réserves	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2021 avant affectation	33 215 325	3 321 531	696 322	19 529 628	6 022 034	604 303	200 000	7 660 803	20 044 010	91 293 957
Affectation résultat de l'exercice 2021	-	-	-	16 291 710	3 752 300	-	-	-	(20 044 010)	-
Fond social	-	-	3 923	-	-	-	-	-	-	3 923
Distribution de dividendes	-	-	-	(13 286 130)	-	-	-	-	-	(13 286 130)
Amortissement des subventions	-	-	-	-	-	(191 896)	-	-	-	(191 896)
Augmentation du capital (*)	6 039 150	-	-	-	(6 022 034)	-	-	(17 116)	-	-
Résultat 31/12/2022	-	-	-	-	-	-	-	-	30 881 821	30 881 821
Capitaux propres au 31/12/2022 avant affectation	39 254 475	3 321 531	700 245	22 535 208	3 752 300	412 407	200 000	7 643 687	30 881 821	108 701 675
Affectation résultat de l'exercice 2022	-	603 915	-	30 277 906	-	-	-	-	(30 881 821)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	(18 268 429)	-	-	-	-	-	(18 268 429)
Fond social	-	-	55 793	-	-	-	-	-	-	55 793
Augmentation du capital (*)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement des subventions	-	-	-	-	-	(66 001)	-	-	-	(66 001)
Résultat 31/12/2023	-	-	-	-	-	-	-	-	38 191 627	38 191 627
Capitaux propres au 31/12/2023 avant affectation	39 254 475	3 925 446	756 039	34 544 685	3 752 300	346 406	200 000	7 643 687	38 191 627	128 614 666

(*) Augmentation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 22 Juin 2022, pour porter le capital de la société à 39 254 475 Dinars par l'incorporation de la réserve spéciale de réinvestissement d'un montant de 6 022 034 Dinars et le reste par incorporation des primes d'émission (17 116 Dinars).

Les 6 039 150 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale d'un dinar (1 DT) ont été réparties entre les anciens actionnaires à raison de deux (02) actions nouvelles gratuites pour chaque onze (11) actions anciennes, avec droit de jouissance fixé à partir du 1^{er} janvier 2023.

La variation de la réserve pour fonds social se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
<u>Solde au 1^{er} janvier</u>	700 245	696 322
Ressources de l'exercice		
Intérêts des prêts au personnel	55 793	3 923
Emplois de l'exercice		
Aides au personnel non remboursables	-	-
<u>Solde au 31 Décembre</u>	756 039	700 245

Par ailleurs, les subventions d'investissement nettes s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 346 406 DT contre 412 407 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2023	Résorption	Valeur nette au 31/12/2023	Valeur nette au 31/12/2022
Subvention M A N	6 655 279	(6 574 382)	80 897	125 200
Subvention A P I	5 908 675	(5 643 166)	265 509	287 207
Total	12 985 911	(12 639 505)	346 406	412 407

Au 31 Décembre 2023, les capitaux propres se répartissent comme suit :

Libellé	Part	Valeur (Valeur nominale de l'action = 1 DT)
SOCIETE C.F.I.	67,92%	26 661 244
LLOYD TUNISIEN	12,12%	4 759 256
Divers	19,96%	7 833 975
Total	100,00%	39 254 475

B.10. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 43 985 928 DT contre 44 261 314 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Emprunt ATTIJARI	18 286 766	17 205 763	1 081 003
Emprunt Amen Bank	12 899 162	16 453 365	(3 554 203)
Emprunt UBCI	10 000 000	10 400 000	(400 000)
Emprunt BT	2 800 000	-	2 800 000
Emprunt BIAT	-	190 476	(190 476)
Emprunts Leasing	-	11 711	(11 711)
Total	43 985 928	44 261 314	(275 386)

B.11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 2 772 892 DT contre 2 341 522 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Provision pour départ à la retraite	2 051 740	1 772 156	279 584
Provisions pour litiges	721 152	569 366	151 786
Total	2 772 892	2 341 522	431 370

B.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 26 230 804 DT contre 23 548 907 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Fournisseurs d'exploitation	14 853 850	8 419 140	6 434 711
Fournisseurs effets à payer	8 833 886	8 442 227	391 659
Fournisseurs, factures non parvenues	1 640 025	5 695 722	(4 055 697)
Fournisseurs d'immobilisation	901 427	990 203	(88 776)
Retenues de garantie	1 615	1 615	-
Total	26 230 804	23 548 907	2 681 898

B.13. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 19 839 068 DT contre 17 080 003 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Clients créditeurs	2 876 158	1 617 409	1 258 749
Personnel et comptes rattachés	3 528 128	2 676 352	851 776
<i>Autres charges à payer</i>	<i>2 053 308</i>	<i>1 500 806</i>	<i>552 502</i>
<i>Dettes pour congés payés</i>	<i>1 413 501</i>	<i>1 060 990</i>	<i>352 512</i>
<i>Personnel, cession divers</i>	<i>32 389</i>	<i>13 878</i>	<i>18 510</i>
<i>Assurance Groupe</i>	<i>19 825</i>	<i>92 791</i>	<i>(72 966)</i>
<i>Personnel UGTT</i>	<i>9 106</i>	<i>7 888</i>	<i>1 218</i>
Etat et comptes rattachés	6 428 360	5 046 338	1 382 022
<i>Etat, impôt et taxes</i>	<i>5 935 886</i>	<i>3 552 141</i>	<i>2 383 745</i>
<i>État, TVA</i>	<i>477 038</i>	<i>1 069 082</i>	<i>(592 044)</i>
<i>État retenues à la source</i>	<i>15 436</i>	<i>370 457</i>	<i>(355 022)</i>
<i>État, FODEC</i>	<i>-</i>	<i>32 831</i>	<i>(32 831)</i>
<i>TCL</i>	<i>-</i>	<i>21 719</i>	<i>(21 719)</i>
<i>État, droit de timbre</i>	<i>-</i>	<i>108</i>	<i>(108)</i>
Créditeurs divers	3 144 474	1 142 129	2 002 346
<i>Dividendes</i>	<i>2 005 961</i>	<i>4 268</i>	<i>2 001 693</i>
<i>C.N.S.S.</i>	<i>997 078</i>	<i>880 892</i>	<i>116 185</i>
<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>117 411</i>	<i>248 319</i>	<i>(130 908)</i>
<i>Créditeurs divers</i>	<i>15 375</i>	<i>-</i>	<i>15 375</i>
<i>Jetons de présence</i>	<i>8 650</i>	<i>8 650</i>	<i>-</i>
Charges à payer	3 861 948	6 488 493	(2 626 545)
Rabais, remises, et ristournes à accorder	-	109 281	(109 281)
Total	19 839 068	17 080 003	2 759 065

B.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 55 381 085 DT contre 42 020 757 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Crédits de financement	37 690 272	28 150 000	9 540 272
<i>Crédits de financement export</i>	16 000 000	13 575 000	2 425 000
<i>Crédits de financement des stocks</i>	15 586 000	14 575 000	1 011 000
<i>Crédits de financement en devises</i>	6 104 272	-	6 104 272
Emprunts à moins d'un an	11 097 144	11 760 684	(663 540)
<i>ATTIJARI BANK</i>	6 919 096	5 971 490	947 606
<i>AMEN BANK</i>	3 554 203	3 158 119	396 083
<i>UBCI</i>	400 000	800 000	(400 000)
<i>BIAT</i>	190 476	761 905	(571 429)
<i>LEASING</i>	33 369	10 454	22 915
<i>UIB</i>	-	1 058 716	(1 058 716)
Intérêts courus sur crédits	517 521	553 639	(36 118)
<i>ATTIJARI BANK</i>	249 754	381 193	(131 438)
<i>UBCI</i>	123 674	147 953	(24 279)
<i>Amen Bank</i>	73 537	10 625	62 912
<i>BT</i>	70 408	-	70 408
<i>BIAT</i>	147	449	(302)
<i>UIB</i>	-	13 419	(13 419)
Banques	6 076 148	1 556 435	4 519 713
<i>UBCI</i>	3 768 022	-	3 768 022
<i>B.T.</i>	1 241 007	-	1 241 007
<i>ATTIJARI BANK</i>	448 088	160 450	287 638
<i>A T B</i>	359 775	-	359 775
<i>AMEN BANK</i>	243 415	-	243 415
<i>B.N.A</i>	12 165	11 764	401
<i>S.T.B</i>	3 610	-	3 610
<i>Zitouna</i>	65	-	65
<i>BIAT</i>	-	1 384 220	(1 384 220)
Total	55 381 085	42 020 757	13 360 328

VI.2. Notes sur l'état de résultat

R.1. Revenus

Les revenus s'élèvent à 165 986 659 DT au cours de l'exercice 2023 contre à 156 198 849 DT au cours de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
Chiffre d'affaires Export	116 228 121	93 121 815	23 106 306
Chiffre d'affaires Local	49 758 538	63 077 034	(13 318 496)
Total	165 986 659	156 198 849	9 787 810

R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 4 480 373 DT au cours de l'exercice 2023 contre 4 176 098 DT au cours de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
Autres produits locaux	4 145 166	3 984 203	160 963
Autres produits export	198 102	-	198 102
Subventions d'exploitation	71 103	-	71 103
Résorptions subventions d'investissement	66 002	191 896	(125 894)
Total	4 480 373	4 176 098	304 275

R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent à 86 243 719 DT au cours de l'exercice 2023 contre 73 846 180 DT au cours de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
Matières premières	35 644 696	33 193 336	2 451 360
<i>Stock initial</i>	<i>2 132 511</i>	<i>1 191 671</i>	<i>940 840</i>
<i>Achats</i>	<i>37 589 310</i>	<i>34 134 177</i>	<i>3 455 133</i>
<i>Stock final</i>	<i>(4 077 124)</i>	<i>(2 132 511)</i>	<i>(1 944 613)</i>
Matières consommables	11 513 844	9 453 314	2 060 530
<i>Stock initial</i>	<i>22 917 804</i>	<i>18 685 559</i>	<i>4 232 245</i>
<i>Achats</i>	<i>20 437 525</i>	<i>13 685 559</i>	<i>6 751 966</i>
<i>Stock final</i>	<i>(31 841 485)</i>	<i>(22 917 804)</i>	<i>(8 923 681)</i>
Emballages	11 548 128	7 230 447	4 317 681
<i>Stock initial</i>	<i>1 585 072</i>	<i>1 370 588</i>	<i>214 484</i>
<i>Achats</i>	<i>11 108 961</i>	<i>7 444 931</i>	<i>3 664 030</i>
<i>Stock final</i>	<i>(1 145 905)</i>	<i>(1 585 072)</i>	<i>439 167</i>
Palettes	5 234 843	3 827 445	1 407 397
<i>Stock initial</i>	<i>2 758 494</i>	<i>2 904 863</i>	<i>(146 369)</i>
<i>Achats</i>	<i>3 490 850</i>	<i>3 681 076</i>	<i>(190 226)</i>
<i>Stock final</i>	<i>(1 014 501)</i>	<i>(2 758 494)</i>	<i>1 743 993</i>
Energie	22 301 298	20 141 630	2 159 668
<i>Eau</i>	<i>106 948</i>	<i>91 137</i>	<i>15 812</i>
<i>Gaz</i>	<i>14 172 510</i>	<i>12 941 210</i>	<i>1 231 300</i>
<i>Electricité</i>	<i>8 021 839</i>	<i>7 109 283</i>	<i>912 556</i>
Marchandises	910	6	904
Total	86 243 719	73 846 180	12 397 538

R.4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 14 786 196 DT au cours de l'exercice 2023 contre 15 349 601 DT au cours de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
Salaires et Appointements	11 973 867	13 146 101	(1 172 234)
Charges Patronales	2 812 329	2 203 500	608 829
Total	14 786 196	15 349 601	(563 405)

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 13 482 436 DT au cours de l'exercice 2023 contre 10 880 614 DT au cours de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
Dotations aux amortissements des immobilisations	8 269 645	8 775 469	(505 824)
Provisions pour dépréciation des clients	2 441 331	382 912	2 058 419
Provisions pour dépréciation des stocks	1 825 288	2 179 603	(354 315)
Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	1 146 111	402 212	743 898
Provisions pour dépréciation des placements	750 000	-	750 000
Provisions pour risques et charges	151 786	-	151 786
Provisions pour dépréciation immobilisations financières	-	53 814	(53 814)
Reprises sur provisions	(1 101 725)	(913 396)	(188 329)
Total	13 482 436	10 880 614	2 601 821

R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 15 337 596 DT au cours de l'exercice 2023 contre 12 246 915 DT au cours de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
Transport	6 940 165	7 560 349	(620 183)
Honoraires	2 334 337	1 256 352	1 077 985
Autres charges	1 279 165	322 510	956 655
Entretiens et réparations	1 143 119	968 913	174 206
Assistance	1 103 414	392 016	711 398
Réceptions et missions	706 981	400 053	306 928
Sous-traitance	591 338	295 044	296 293
Assurances	364 185	311 481	52 705
Impôts et taxes	357 569	289 244	68 325
Frais bancaires	239 881	159 532	80 349
Locations	123 323	95 959	27 364
Jetons de présence	82 817	112 500	(29 683)
Télécommunications	71 301	82 962	(11 661)
Total	15 337 596	12 246 915	3 090 681

R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 10 157 563 DT au cours de l'exercice 2023 contre 6 690 159 DT au cours de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
Intérêts des emprunts	6 122 018	4 261 638	1 813 426
Intérêts des opérations de financement	2 892 570	1 785 069	1 107 502
Frais d'escompte	877 852	696 037	181 815
Intérêts des comptes courants	(53 458)	47 640	(54 144)
Différences de change	318 581	(100 224)	418 805
Total	10 157 563	6 690 159	3 467 404

R.8. Revenus des valeurs mobilières

Les revenus des valeurs mobilières s'élèvent en 2023 à 6 139 679 DT contre 2 289 398 DT au cours de l'exercice 2022 et correspondent aux produits des placements.

R.9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 3 394 784 DT au cours de l'exercice 2023 contre 151 258 DT au cours de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
Profits exceptionnels	3 394 784	151 258	3 243 526
Total	3 394 784	151 258	3 243 526

R.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 538 160 DT au cours de l'exercice 2023 contre 60 014 DT au cours de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
Pertes exceptionnelles	538 160	60 014	478 146
Total	538 160	60 014	478 146

R.11. Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices s'élèvent à 5 561 351 DT au cours de l'exercice 2023 contre 3 731 405 DT au cours de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
Impôts sur les sociétés	4 354 976	2 900 018	1 454 958
Contribution sociale de solidarité	1 206 375	831 387	374 988
Total	5 561 351	3 731 405	1 829 946

VI.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

F.1. Amortissements et provisions

Désignation	2023	2022
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	8 269 645	8 775 469
Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	2 441 331	402 212
Provisions pour dépréciation des stocks	1 825 288	2 179 603
Provisions pour dépréciation des clients	1 146 111	382 912
Provisions pour dépréciation des placements	750 000	-
Provisions pour dépréciation Risques et charges	151 786	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	53 814
Reprises sur Provisions	(1 101 725)	(913 396)
Total	13 482 436	10 880 614

F.2. Variation des actifs

Désignation	2023 (a)	2022 (b)	Variation (b)-(a)
Stock	54 203 823	41 221 536	(12 982 287)
Créances clients	35 144 864	30 278 962	(4 865 902)
Autres actifs	29 473 612	22 171 126	(7 302 486)
Total	118 822 300	93 671 624	(25 150 675)

F.3. Variation des passifs

Libellé	2023 (a)	2022 (b)	Variation (a)-(b)
Fournisseurs	26 230 804	23 548 907	2 681 898
Autres passifs courants	19 839 068	17 080 003	2 759 065
Passifs non courants (Provision IDR)	2 051 740	1 772 156	279 584
Total	48 121 612	42 401 066	5 720 547

F.4. Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles

Désignation	2023	2022
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles	(13 259 977)	(13 092 688)
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	(63 397)	(128 111)
Total	(13 323 374)	(13 220 799)

F.5.Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignations	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Billets de trésorerie	68 550 000	61 650 000	21 400 000
Caisse	6 144	2 994	(11 196)
Comptes courants bancaires débiteurs	2 166 239	11 604 876	(9 438 637)
B.I.A.T	1 029 618	3 338 463	(2 308 845)
UIB	1 017 938	949 748	68 190
B.H	103 314	162 715	(59 401)
BT	14 433	60 041	(45 608)
B.N.A	660	660	-
UBCI	276	1 957 367	(1 957 091)
S T B	-	2 996 866	(2 996 866)
ATTIJARI BANK	-	1 539 839	(1 539 839)
AMEN BANK	-	345 096	(345 096)
A T B	-	253 801	(253 801)
ZITOUNA Banque	-	281	(281)
Comptes courants bancaires créditeurs	(6 076 148)	(1 556 435)	(4 519 713)
UBCI	(3 768 022)	-	(3 768 022)
B.T.	(1 241 007)	-	(1 241 007)
ATTIJARI BANK	(448 088)	(160 450)	(287 638)
A T B	(359 775)	-	(359 775)
AMEN BANK	(243 415)	-	(243 415)
B.N.A	(12 165)	(11 764)	(401)
S.T.B	(3 610)	-	(3 610)
Zitouna	(65)	-	(65)
BIAT	-	(1 384 220)	-
Total	64 646 235	71 701 435	(7 055 200)

V. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société « SOTUVER S.A » se détaillent comme suit :

A- Hypothèques et nantissements

La société « SOTUVER S.A » a affecté spécialement au profit de la BIAT, et en pari-passu avec UBCI, ATTIJARI BANK, BH, UIB, Amen Bank et BT :

a. En Hypothèque Immobilière de Premier Rang :

Conformément aux articles 270 et suivants du code des droits réels, la totalité des parts indivises lui appartenant dans la propriété sise à Jebel El Ouest, Délégation de ZAGOUAN, d'une superficie de 7 Ha, objet du titre foncier N° 15 452 dénommé « Henchir BOU HEJBA ».

b. En Nantissement de Premier Rang :

Conformément à la loi N° 2001-19 du 6 Février 2001 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, l'ensemble du matériel servant à l'exploitation du Fonds.

Conformément au décret du 7 Novembre 1935 modifié par le décret du 10 Février 1955, sont en nantissement de premier rang : les machines, marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobiles ou autres moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans le fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

c. En Nantissement de Rang Utile :

Conformément à l'article 236 et suivants du code de commerce concernant le nantissement sur fonds de commerce, sont en nantissement de rang utile : l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce situé à la zone industrielle BIR MCHERGUA JBEL EL OUEST-ZAGHOUAN, consistant en une unité de fabrication et de commercialisation de tout article en verre ou en produits inscrite au Registre National des entreprises ainsi que les machines marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobile , moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage. Ce nantissement est accordé vis-à-vis la banque de Tunisie pour un montant de 12 800 000 DT.

B- Caution Solidaire

Au 31 Décembre 2021, la société a accordé une caution solidaire au profit de la BT pour garantir le crédit d'investissement contractés par la société SGI pour un montant de 25 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2023.

Au 30 Juin 2021, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit d'investissement contractés par la société SGI pour un montant de 20 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2023.

C- Crédits

Les crédits en cours relatifs aux hypothèques et nantissements vis-à-vis des banques susmentionnées s'élèvent à 81 000 000 DT, dont 55 049 703 DT restant dû au 31 Décembre 2023. Et se détaillent comme suit :

Banque	Principal Crédit (en DT)	Principal restant dû (en DT)
Attijari Bank	40 200 000	25 205 863
Amen Bank	20 000 000	16 453 365
UBCT	14 000 000	10 400 000
Banque de Tunisie	2 800 000	2 800 000
BIAT	4 000 000	190 476
Total	81 000 000	55 049 703

D- Effets escomptés non échus

Les effets escomptés non échus s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 10 646 221 DT et se détaillent comme suit :

Banque	Montant (en DT)
ATTIJARI Banque	3 216 845
Amen Bank	2 531 866
BIAT	2 251 939
Banque de Tunisie	1 646 255
UBCI	999 315
Total	10 646 221

A- Autres engagements :

Banque	Engagement	Montant en devise de l'engagement
UBCI	Confirmation lettre de crédit	3 755 968 DT
	Cautions et garantie de marchés	140 604 DT
Banque de Tunisie	Crédit non immobilisable	1 216 199 DT
Attijari Bank	Crédit Documentaire	8 332 086 DT
UIB	Crédit Documentaire	588 420 DT
BH Bank	Crédit Documentaire	480 068 DT
BIAT	Engagement par signature en Euro	110 000 Euro

VI. Note relative au résultat par action

Désignation	Exercice 2023	Exercice 2023
Résultat Net	38 191 627	30 881 821
Nombre d'action	39 254 475	33 215 325
Résultat par action	0,973	0,930

VII. Notes sur les parties liées

- Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a signé avec la société « LLOYD TUNISIEN », ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER SA », un contrat portant sur l'acquisition de 999 000 actions détenues par cette dernière au capital de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » pour un montant de 5 994 000 DT, soit 6 Dinars par action (Valeur nominale de 5 DT).
- Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a signé avec sa filiale « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » une convention ayant pour objet la mise à disposition de personnel, la refacturation de la quote-part des charges de personnel commun, des frais de transport, de la restauration.
Les produits facturés par la société « SOTUVER SA » à la société « SGI » au titre de cette convention s'élèvent en 2023 à 2 430 689 DT (TTC). Les produits non encore facturés et constatés en produits à recevoir s'élèvent à 2 751 737 DT.
- Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a vendu à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » des matières premières, emballages et consommables pour un montant (TTC) de 1 086 523 DT. Le solde débiteur de la société « SGI » relatif à cette opération s'élève au 31 Décembre 2023 à 1 054 697 DT.
- Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a vendu à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » des produits finis pour un montant (TTC) de 184 574 DT qui n'a pas été réglée au 31 Décembre 2023.
- Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a facturé à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » une quote-part de consommation de carburant pour un montant (TTC) de 22 896 DT qui a été réglé en 2023
- Au cours de l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a comptabilisé un produit à recevoir au titre de la mise à disposition des moules au profit de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » pour un montant (TTC) de 752 920 DT.
- Au cours de l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a réglé diverses dépenses pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » pour un montant (TTC) de 439 235 DT qui n'a pas été remboursé au 31 Décembre 2023.
- Au cours de l'exercice 2023, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a facturé à la société « SOTUVER SA » des produits finis pour un montant (TTC) de 5 708 913 DT. La dette de

la société « SOTUVER SA » envers la société « SGI » au titre de cette opération s'élève au 31 Décembre 2023 à 608 328 DT.

- Au cours de l'exercice 2023, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a facturé à la société « SOTUVER SA » une mise à disposition de personnel pour un montant (TTC) de 953 585 DT qui a été réglé en 2023.
- Courant l'exercice 2023, la société « LLOYD TUNISIEN », société ayant des administrateurs en commun avec la société « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant de 597 665 DT. Le solde fournisseur « LLOYD TUNISIEN » s'élève au 31 Décembre 2023 à 29 036 DT.

Par ailleurs, la société « SOTUVER S.A » a déposé un montant de 136 976 DT pour le compte de la société « LLOYD TUNISIEN », au titre de la couverture des indemnités pour départ à la retraite de son personnel. Le solde de ce dépôt s'élève au 31 Décembre 2023 à 650 403 DT.

- La société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé des prestations au titre des projets en cours pour un montant (TTC) de 1 224 343 DT. Le compte fournisseur « CETRAM » présente au 31 Décembre 2023 un solde débiteur de 1 458 725 DT.
- Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER S.A » a émis des notes de débit pour la société « ALUFOND » portant sur des refacturations de charges communes, pour un montant (TTC) de 2 420 793 DT. Le solde débiteur de la société « ALUFOND » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » s'élève au 31 Décembre 2023 à 585 454 DT. Les produits à recevoir au titre de cette même prestation s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 237 207 DT.
- Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER S.A » a supporté des charges au lieu et place de sa filiale « SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT) » pour un montant (TTC) de 100 078 DT. Le solde débiteur de la société « SVT » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » s'élève au 31 Décembre 2023 à 843 419 DT.
- Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a acheté des matières premières auprès de la société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT) » pour un montant (TTC) de 2 154 502 DT. Le compte fournisseur « SVT » relatif à ces opérations présente au 31 Décembre 2023 un solde débiteur de 166 963 DT (avances non déduites).
- La société « VETRO MEDITERRANEO », société détenue par la société « SOTUVER S.A », a loué au cours des exercices antérieurs à 2023 auprès de cette dernière un local d'une superficie de 50 m² sis à la zone industrielle de Djebel Ouest. Le produit de location de ce local au titre de l'exercice 2023 s'élève à 1 000 DT (HT). Le solde de la créance de la société « SOTUVER SA » auprès de la société « VETRO MEDITERRANEO » au titre de cette prestation s'élève au 31 Décembre 2023 à 126 008 DT.
- Courant l'exercice 2023, la société « LOGISTIQUE MAGASIN GENERAL », société ayant des administrateurs en commun avec la société « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations de services pour un montant (TTC) de 3 890 101 DT. Le solde fournisseur de la société « LOGISTIQUE MAGASIN GENERAL » présente au 31 Décembre 2023 un solde créditeur de 377 831 DT.
- Courant l'exercice 2023, la société « Super Tours », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations de services pour un montant (TTC) de 168 118 DT. Le solde fournisseur de la société « Super Tours » présente au 31 Décembre 2023 un solde créditeur de 56 104 DT.
- Le compte de la filiale « ADRIAVETRO » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 31 Décembre 2023 un solde débiteur de 54 019 DT relatif à des opérations réalisées au cours des exercices antérieurs.
- Courant les exercices antérieurs à 2023, la société « SOTUVER SA » a accordé une caution solidaire au profit de la « BANQUE DE TUNISIE » pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant de 25 000 000 DT.
- Courant les exercices antérieurs à 2023, la société a accordé une caution solidaire au profit de « AMEN BANQUE » pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant de de 20 000 000 DT.

- La société « SOTUVER SA » a souscrit au cours de l'exercice 2023 à des billets de trésorerie auprès de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant global de 27 900 000 DT rémunérés au taux TMM+2%.
- La société « SOTUVER SA » a souscrit au cours de l'exercice 2023 à des billets de trésorerie auprès de la société « CFI » pour un montant global de 19 900 000 DT rémunérés au taux TMM+2%.
- La société « SOTUVER SA » a souscrit au cours de l'exercice 2023 à des billets de trésorerie auprès de la société « MED-INVEST COMPANY » pour un montant global de 10 000 000 DT rémunérés au taux TMM+2%.
- La société « SOTUVER SA » a souscrit au cours de l'exercice 2023 à des billets de trésorerie auprès de la société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE » (SVT) pour un montant global de 5 000 000 DT rémunérés au taux TMM+2%.
- La société « SOTUVER SA » a souscrit au cours de l'exercice 2023 à un billet de trésorerie auprès de la société « SICAM » pour un montant de 5 000 000 DT rémunéré au taux TMM+2%.
- La société « SOTUVER SA » a souscrit au cours de l'exercice 2022 à un billet de trésorerie auprès de la société « FOUNA » pour un montant de 750 000 DT rémunéré au taux TMM+2%.

VIII. Evénements postérieurs

Les présents Etats Financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration en date du 17 Mai 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 22 Juin 2022 pour le cabinet « AMC Ernst & Young » et du 20 juin 2023 pour le Cabinet « InFirst Auditors », nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « SOTUVER S.A » (la « société »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **128 614 666 DT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **38 191 627 DT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les question clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des Stocks

Risques identifiés

Les Stocks de la société figurent au bilan au 31 Décembre 2023 pour une valeur nette de 49 648 471 DT et représentent l'un des postes les plus importants du bilan (environ 18% du total actifs). Les stocks sont évalués comme suit :

- Pour les produits finis : à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.
- Pour les matières premières et les autres stocks : à la valeur inférieure entre le coût unitaire moyen pondéré ou le coût historique, et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.

La direction détermine à la clôture, la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, ainsi que sur les perspectives d'écoulement sur le marché, pour les articles en stock à rotation lente.

La provision pour dépréciation des stocks a été déterminée en tenant compte d'une matrice qui combine l'ancienneté des stocks de produits finis et leur degré d'écoulement.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la Direction pour la valorisation des stocks et l'estimation de la provision pour dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour garantir l'exhaustivité, l'existence et la valorisation des stocks telles que la réalisation d'un inventaire physique des stocks à la clôture de l'exercice, l'automatisation du calcul du coût moyen pondéré... ;
- Tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- Vérifier par sondage la correcte valorisation des stocks et s'assurer qu'ils sont évalués à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût unitaire moyen pondéré ;
- Revoir les jugements effectués par la direction dans le cadre de l'évaluation des risques et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

3.2 Comptabilisation des revenus

Risques identifiés

Les revenus de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 s'élèvent à 165 986 659 DT et représentent le poste le plus important de l'état de résultat. Ils sont constitués essentiellement de ventes des articles en verres sur le marché local et à l'exportation.

Nous avons considéré que le risque d'erreur ou d'omission en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus et des charges s'y rapportant est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative de ces éléments dans les états financiers de la Société.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation du dispositif de contrôle interne mis en place par la Société pour la gestion des ventes, la prise en compte et l'évaluation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 03 relative aux Revenus, applicables en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus découlant des ventes de marchandises, ainsi que des conventions comptables de réalisation du revenu et de rattachement des charges aux produits ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;

- La réalisation de tests de détail par l'examen d'un échantillon de transactions de vente ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur le chiffre d'affaires dans les notes aux états financiers.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre

des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du

18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 24 Mai 2024

Les commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG

Fehmi Laourine

INFIRST AUDITORS

Mohamed Triki

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A.,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023

Votre Conseil d'Administration nous a informés des opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 :

i) Conventions conclues en 2023

1. Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a signé avec la société « LLOYD TUNISIEN », ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER SA », un contrat portant sur l'acquisition de 999 000 actions détenues par cette dernière au capital de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » pour un montant de 5 994 000 DT, soit 6 Dinars par action (Valeur nominale de 5 DT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date de 15 Décembre 2023.

2. Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a signé avec sa filiale « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » une convention ayant pour objet la mise à disposition de personnel, la refacturation de la quote-part des charges de personnel commun, des frais de transport et de la restauration.

Les produits facturés par la société « SOTUVER SA » à la société « SGI » au titre de cette convention s'élèvent en 2023 à 2 430 689 DT (TTC). Les produits non encore facturés et constatés en produits à recevoir s'élèvent à 2 751 737 DT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date de 27 Janvier 2023.

ii) Autres opérations réalisées en 2023

1. Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a vendu à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » des matières premières, emballages et consommables pour un montant (TTC) de 1 086 523 DT. Le solde débiteur de la société « SGI » relatif à cette opération s'élève au 31 Décembre 2023 à 1 054 697 DT.
2. Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a vendu à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » des produits finis pour un montant (TTC) de 184 574 DT qui n'a pas été réglée au 31 Décembre 2023.
3. Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a facturé à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » une quote-part de consommation de carburant pour un montant (TTC) de 22 896 DT qui a été réglé en 2023.

4. Au cours de l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a comptabilisé un produit à recevoir au titre de la mise à disposition des moules au profit de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » pour un montant (TTC) de 752 920 DT.
5. Au cours de l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a réglé diverses dépenses pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » pour un montant (TTC) de 439 235 DT qui n'a pas été remboursé au 31 Décembre 2023.
6. Au cours de l'exercice 2023, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a facturé à la société « SOTUVER SA » des produits finis pour un montant (TTC) de 5 708 913 DT. La dette de la société « SOTUVER SA » envers la société « SGI » au titre de cette opération s'élève au 31 Décembre 2023 à 608 328 DT.
7. Au cours de l'exercice 2023, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a facturé à la société « SOTUVER SA » une mise à disposition de personnel pour un montant (TTC) de 953 585 DT qui a été réglé en 2023.

Ces opérations ont été autorisées, postérieurement à leur engagement, par le Conseil d'Administration en date du 17 Mai 2024.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 :

1. Courant l'exercice 2023, la société « LLOYD TUNISIEN », société ayant des administrateurs en commun avec la société « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant de 597 665 DT. Le solde fournisseur « LLOYD TUNISIEN » s'élève au 31 Décembre 2023 à 29 036 DT.

Par ailleurs, la société « SOTUVER S.A » a déposé un montant de 136 976 DT pour le compte de la société « LLOYD TUNISIEN », au titre de la couverture des indemnités pour départ à la retraite de son personnel. Le solde de ce dépôt s'élève au 31 Décembre 2023 à 650 403 DT.
2. La société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé des prestations au titre des projets en cours pour un montant (TTC) de 1 224 343 DT. Le compte fournisseur « CETRAM » présente au 31 Décembre 2023 un solde débiteur de 1 458 725 DT.
3. Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER S.A » a émis des notes de débit pour la société « ALUFOND » portant sur des refacturations de charges communes, pour un montant (TTC) de 2 420 793 DT. Le solde débiteur de la société « ALUFOND » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » s'élève au 31 Décembre 2023 à 585 454 DT. Les produits à recevoir au titre de cette même prestation s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 237 207 DT.
4. Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER S.A » a supporté des charges au lieu et place de sa filiale « SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT) » pour un montant (TTC) de 100 078 DT. Le solde débiteur de la société « SVT » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » s'élève au 31 Décembre 2023 à 843 419 DT.
5. Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a acheté des matières premières auprès de la société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT) » pour un montant (TTC) de 2 154 502 DT. Le compte fournisseur « SVT » relatif à ces opérations présente au 31 Décembre 2023 un solde débiteur de 166 963 DT (avances non déduites).
6. La société « VETRO MEDITERRANEO », société détenue par la société « SOTUVER S.A », a loué au cours des exercices antérieurs à 2023 auprès de cette dernière un local d'une superficie de 50 m² sis à la zone industrielle de Djebel Ouest. Le produit de location de ce local au titre de l'exercice 2023 s'élève à 1 000 DT (HT). Le solde de la créance de la société « SOTUVER SA » auprès de la société « VETRO MEDITERRANEO » s'élève au 31 Décembre 2023 à 126 008 DT.
7. Courant l'exercice 2023, la société « Logistique Magasin Général », société ayant des administrateurs en commun avec la société « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations de services pour un montant (TTC) de 3 890 101 DT. Le solde fournisseur de la société

« Logistique Magasin Général » présente au 31 Décembre 2023 un solde créditeur de 377 831 DT.

8. Courant l'exercice 2023, la société « SUPER TOURS », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations de services pour un montant (TTC) de 168 118 DT. Le solde fournisseur de la société « SUPER TOURS » présente au 31 Décembre 2023 un solde créditeur de 56 104 DT.
9. Le compte de la filiale « ADRIAVETRO » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 31 Décembre 2023 un solde débiteur de 54 019 DT relatif à des opérations réalisées au cours des exercices antérieurs.
10. Courant les exercices antérieurs à 2023, la société « SOTUVER SA » a accordé une caution solidaire au profit de la « BANQUE DE TUNISIE » pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant de 25 000 000 DT.
11. Courant les exercices antérieurs à 2023, la société a accordé une caution solidaire au profit de « AMEN BANQUE » pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant de de 20 000 000 DT.
12. La société « SOTUVER SA » a souscrit au cours de l'exercice 2023 à des billets de trésorerie auprès de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant global de 27 900 000 DT rémunérés au taux TMM+2%.
13. La société « SOTUVER SA » a souscrit au cours de l'exercice 2023 à des billets de trésorerie auprès de la société « CFI » pour un montant global de 19 900 000 DT rémunérés au taux TMM+2%.
14. La société « SOTUVER SA » a souscrit au cours de l'exercice 2023 à des billets de trésorerie auprès de la société « MED-INVEST COMPANY » pour un montant global de 10 000 000 DT rémunérés au taux TMM+2%.
15. La société « SOTUVER SA » a souscrit au cours de l'exercice 2023 à des billets de trésorerie auprès de la société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE » (SVT) pour un montant global de 5 000 000 DT rémunérés au taux TMM+2%.
16. La société « SOTUVER SA » a souscrit au cours de l'exercice 2023 à un billet de trésorerie auprès de la société « SICAM » pour un montant de 5 000 000 DT rémunéré au taux TMM+2%.
17. La société « SOTUVER SA » a souscrit au cours de l'exercice 2022 à un billet de trésorerie auprès de la société « FOUNA » pour un montant de 750 000 DT rémunéré au taux TMM+2%.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 24 Janvier 2023. Cette rémunération est composée d'un salaire annuel net de 120 000 DT versable sur 12 mois. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de tous les frais y afférents ainsi que des frais de communication téléphonique.
 - La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 25 Mai 2022. Cette rémunération est composée d'un salaire annuel net de 105 000 DT versable sur 15 mensualités et d'une prime annuelle de nette de 15 000 DT.

Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction et de de la prise en charge de tous les frais y afférents ainsi que des frais de communication téléphonique.
 - La rémunération et les avantages accordés au Vice-Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 24 Janvier 2023 et sont composés d'une rémunération annuelle nette de 150 000 DT, d'une voiture de fonction et de

la prise en charge de tous les frais y afférents ainsi que des frais de communication téléphonique.

2. Les obligations et engagements de la société « SOTUVER S.A » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Vice-Président du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31 Décembre 2023	Charges de l'exercice	Passif au 31 Décembre 2023	Charges de l'exercice	Passif au 31 Décembre 2023
Avantages à court terme	148 437	-	217 681	-	267 738	-
Indemnité de départ à la retraite	-	-	-	58 196	-	-
Total	148 437	-	217 681	58 196	267 738	-

IV. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants

- La société a provisionné au cours de l'année 2023 un montant de 100 000 DT relatif aux jetons de présence à accorder aux membres de Conseil d'Administration. Ce montant a été modifié par le Conseil d'Administration du 17 Mai 2024 qui a fixé l'enveloppe des jetons de présence à un montant net de 70 000 DT. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2023 statuera sur ce point.
- La société a provisionné au cours de l'année 2023 un montant de 26 250 DT relatif aux rémunérations des membres du comité d'audit. Ce montant a été modifié par le Conseil d'Administration du 17 mai 2024 qui a fixé la rémunération nette par membre du comité permanent d'audit à 7 000 DT. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2023 statuera sur ce point.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 24 Mai 2024

Les commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG

Fehmi Laourine

INFIRST AUDITORS

Mohamed Triki